

COMMUNAUTE DE COMMUNES

« FORETS, LACS, TERRES EN CHAMPAGNE »

Tel : 03 25 73 65 81 / Fax : 03 25 40 72 36

E-Mail : cdc.piney@wanadoo.fr

www.foretslacsterresenchampagne.fr



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 07/072015

Le 07 JUILLET 2015 à 20H00, sous la présidence de Monsieur Olivier JACQUINET, s'est tenue une réunion du Conseil Communautaire à la salle « La Rose Au Vent » de Dosches.

Etaient présents :

ASSENCIERES : M. PINET ; M. THIENOT

AVANT LES RAMERUPT : M.MAILIER-

BOUY-LUXEMBOURG : M. DEBOUY ; Mme ROBERT

BRENONNES : M. PREVOST

CHARMONT SOUS BARBUISE : Mme BATTELIER ; M.NIVOIX

DOSCHES : Mme MORENO ; Mme PERROT

GERAUDOT : M. MAILLY ; M.BERNARD

LONGSOLS : M.WAGNON- M.VOINCHET

LUYERES :

MESNIL-SELLIERES :

ONJON : M. CANOT- M.PARIGAUX

PINEY : M. DENORMANDIE – M.RAPINAT- Mme WIECZORECK

POUGY : M. PONCELET; M.MARTIN

ROUILLY-SACEY : M.DYON- M. MALATRAS

VAL D'AUZON; M.HOLLEBECQ

Etaient absents : M.MARY ; Mme FINELLO;

Etaient excusés : Mme GRADOS (pouvoir M.Mailier) ; M.SECLIER (pouvoir M. Jacquinet). M.CARRE (pouvoir M.Pinnet) - MME CARETTE (pouvoir M. Wagnon) ; M JAILLIARD (pouvoir M. Hollebecq)
Monsieur Thienot est élu secrétaire de séance.

Madame le Maire accueille chaleureusement les membres du conseil

Situation de trésorerie au 07/07/2015 : 332 758.31€

RAPPORT n°1	Approbation du procès-verbal du dernier CC
--------------------	--------------------------------------------

Il est présenté aux membres présents le compte rendu du conseil communautaire du 12/05/2015

POUR	CONTRE	ABSTENTION
30		

RAPPORT N° 2	Ecoles : retour des conseils d'écoles, rentrée septembre 2015
---------------------	----------------------------------------------------------------------

Rythmes scolaires : La première année des NAP s'est globalement bien passée. Seul le RPI Bouy-Pougy a « souffert » d'un manque d'organisation. Pour la rentrée prochaine, les horaires restent identiques à :
Charmont sous Barbuise, Luyères, Piney et Brevonnes

Ils changent sur

le RPI Bouy-Pougy

- Maternelle Onjon mardi après-midi 3 heures
- Les élémentaires identiques à 2014

le RPI des « 4 villages »

- Maternelle le vendredi après-midi 3 heures
- Les élémentaires le jeudi et vendredi après-midi (1 h 30 à chaque fois)

FREQUENTATION DES NAP :

Onjon, Piney, Pougy,

08/07/2015 FREQUENTATION MOYENNE DES NAP PAR SEMAINE PAR PERIODE ET PAR STRUCTURE DE SEPTEMBRE 2014 A JUIN 2015

		NAP				
		1ère Période	2ème Période	3ème Période	4ème Période	5ème Période
BREVONNES	Maternelle	5,19	4,77	4,9	6	5,51
	Elémentaire	19,38	19,38	19,81	21,05	18,04
	TOTAL	24,57	24,15	24,71	27,05	23,55
CHARMONT	Maternelle	27,64	27,15	29,89	32,43	32,19
	Elémentaire	53,29	54,35	53,82	52,96	51,28
	TOTAL	80,93	81,5	83,71	85,39	83,47
RPI MESNIL ROUILLY GERAUDOT	Rouilly	43,86	41,31	40,29	40,93	
	Géraudot	17,14	17,15	17,5	16,79	
	Mesnil	32,29	30,77	27,79	28,93	
	TOTAL RPI	93,29	89,23	85,58	86,65	0
RPI ONJON BOUY POUGY LONGSOLS	Onjon	23	17,77	19,86	20,43	18,69
	Longsols	16,14	13,46	13,5	14,14	11,06
	Pougy	17,79	16	16,83	17,36	14,56
	Bouy	12,86	12,92	11,86	13,36	12,6
	TOTAL RPI	69,79	60,15	62,05	65,29	56,91
LUYERES	Maternelle	13,43	14,15	13,86	14,71	15,43
	Elémentaire	25,29	20,62	18	18,14	17,43
	TOTAL	38,72	34,77	31,86	32,85	32,86
PINEY	Maternelle	21,86	20	16,14	14,86	15,38
	Elémentaire	41,43	31,69	27,86	24,43	25,38
	TOTAL	63,29	51,69	44	39,29	40,76

Conseil d'école : les troisièmes conseils d'école sont terminés. Globalement, les enseignants, parent d'élèves sont satisfaits du fonctionnement. Ils ont remercié la CDC pour l'ensemble des projets financés et tous, sont conscients de la chance d'être en milieu rural et soutenu par les collectivités.

Par contre, lors du conseil d'école du RPI de Bouy-Pougy, les parents d'élèves s'inquiètent de l'avenir des écoles présentes sur le RPI. Les problèmes liés au transport sont sources de tension. Il devient urgent de prendre position pour rationaliser les déplacements. L'étude remise par Florian devra nous guider dans notre futur choix.

Travaux : De menus travaux sont à réaliser sur l'ensemble des écoles. M. Pascal Packo en charge de cette mission les effectuera par priorité durant l'été.

Aires de jeux : Les deux classes maternelles d'Onjon et Brevonnes sont très satisfaites de la mise en place de ces aires de jeux, véritable outil pédagogique pour les enfants. Durant l'été, les poteaux et un filet seront installés au centre de loisirs de Charmont sous Barbuise

Effectifs : Les inscriptions pour la rentrée scolaire 2015/2016 sont réalisées. Il est à noter une quasi stabilité dans le nombre d'enfants sauf à Brevonnes où une baisse de 10% est constatée. Il est probable qu'en 2017 une nouvelle fermeture soit à envisager. L'école de Luyères pourrait poser problème à la rentrée prochaine.

Rappel pour la rentrée :

1 fermeture à BREVONNES (élémentaire)

1 ouverture à PINEY (élémentaire)

Voir tableau provisoire des effectifs , joint en annexe.

RAPPORT n°3

Pôle scolaire des « 4 villages » : Etat d'avancement

1/Avenant :

Séparateur de graisse : Il avait été prévu une fosse toutes eaux de 3000 litres en sortie de cuisine. Il convient de la remplacer par un séparateur de graisses avec déboureur type T4 (capacité volume 400L pour le déboureur et 1210L pour le séparateur)
Le montant du devis est de **1 400.00€ € HT** soit 1 680.00€ TTC

POUR	CONTRE	ABSTENTION
30		

2/Rapport sur l'état d'avancement et les entreprises par M. Pierre Malatras

L'entreprise JPM a terminé les travaux de charpente avant de partir. Le chauffagiste travaille sur l'alimentation des radiateurs. Les 4 classes sont préparées pour recevoir la chape. La chaudière est en place et pas de mauvaise surprise pour le moment ;
Le Président souligne que l'entreprise JPM sera remerciée pour le sérieux de ses prestations et pour avoir terminé le chantier avant la liquidation de leur entreprise.

Monsieur Malatras précise qu'il n'y aura pas de réunion le mercredi 8/07/2015

3/ Organisation de la rentrée de septembre 2015 et janvier 2016 :

Septembre 2015 : Sur le RPI des « 4 villages », la rentrée 2015 se fera dans les mêmes conditions que l'année qui vient de s'écouler.

Le 4 janvier 2016 (sous réserves), les enfants scolarisés du CP au CM2 intégreront le pôle scolaire des « 4 villages ». Le conseil d'école a souhaité changer les horaires d'écoles. Ainsi, l'école commencera à 8h30 à Mesnil Sellières et à 8h45 à Rouilly Sacey. À compter de cette même date, il n'y aura plus de transport scolaire pendant la pause méridienne. Des entretiens téléphoniques sont engagés avec le conseil départemental pour réorganiser le circuit de ramassage.

Le Président demande aux élus du secteur concerné de faire passer l'information auprès des parents.

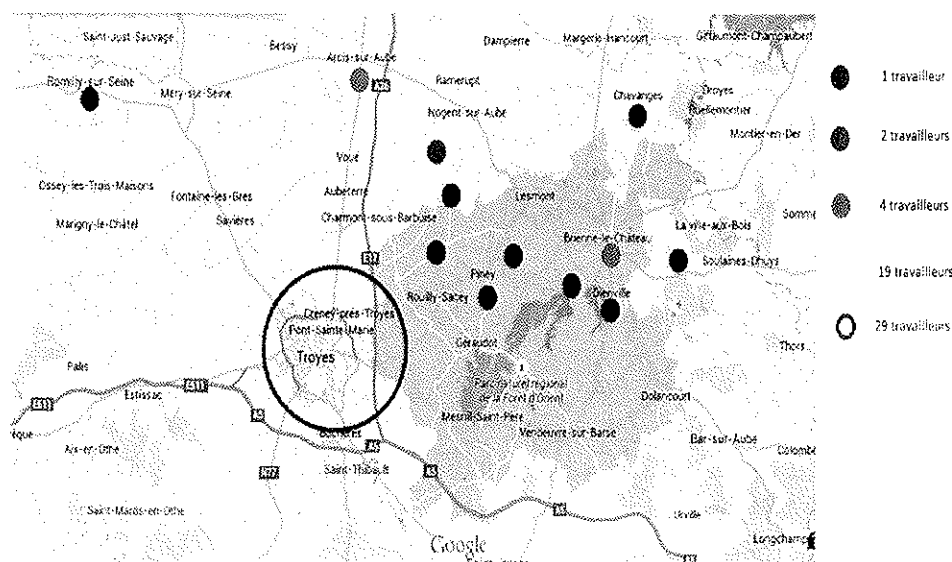
SITUATION FINANCIERE AU 30/06/2015

RAPPEL COUT GLOBAL HT 1 745 129,20	RECETTES		DEPENSES	
	EMPRUNTS VERSES	SUBVENTIONS RECUES	FACTURES PAYEES	ANNUITES EMPRUNTS
	E	S	F	A
SITUATION AU				
30/06/2015	1 150 000,00 €	226 493,38 €	1 350 627,00 €	52 755,77 €

Un acompte de 310 000.00€ est demandé par la SIABA pour Juillet

RAPPORT n°4 Pôle scolaire RPI Bouy-Pougy : rapport d'étape de M. Van Herreweghe

Monsieur Van Herreweghe a consulté par le biais de l'enquête, les parents d'élèves. Plus de 60% de ceux-ci ont répondu. Il devrait pouvoir nous transmettre un rapport d'étape sur la faisabilité d'un pôle scolaire sur le RPI. Je me suis engagé à réunir l'ensemble des membres du conseil d'école dans la première quinzaine de septembre pour leur faire part de notre position. Au vu des problèmes rencontrés durant l'année, il est absolument nécessaire qu'une nouvelle organisation se mette en place dès la rentrée 2016.



Lieu de travail des parents présents sur le RPI Bouy-Pougy

Longsols

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> - stade de foot à proximité - position centrale - commune la plus proche de la cantine - plusieurs parcelles disponibles - possibilité de créer une seconde classe rapidement 	<ul style="list-style-type: none"> - nécessite des transports en bus le midi pour la cantine ou la création d'une cantine sur place (personnel supplémentaire) - acquisition incertaine des terrains - peu de réseau téléphonique

Pougy

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> - Bâtiment existant quasi neuf - Bibliothèque récente - A contribué à maintenir le RPI par l'apport d'élèves - Salles neuves pour les NAP et une cantine (60m²) 	<ul style="list-style-type: none"> - Position excentrée sur le RPI - Pas de terrain de sport - Cour de récréation poussiéreuse - Cour de récréation réduite en cas d'agrandissement - Accès compliqué pour les bus en cas d'agrandissement de la cour - Environnement proche (odeurs, chiens) - Risque de voir partir les enfants si le projet ne convient pas (préfabriqués) - peu de réseau téléphonique

Onjon

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> - position quasiment centrale - cantine et garderie sur place - aménagements en cours pour la sécurisation des trajets - terrain multisports en projet pouvant être avancé - bâtiment prêt à être remonté - relié à la fibre optique - espaces incompressibles pour l'accès des bus - agent communal permanent 	<ul style="list-style-type: none"> - pas exactement au centre du RPI - trop proche de Piney - maternelles et élémentaires seraient sur un même site - passage par une route fréquentée pour la cantine - peu de réseau téléphonique - passage par la cour pour le véhicule de la commune

Premiers retours d'enquête auprès des parents :

- Distribué aux **75 familles** du RPI ainsi qu'aux 6 familles qui s'y insèrent prochainement

- **Retour** de seulement **38 questionnaires** soit **moins de 50%**

- A la question portant sur la **satisfaction du RPI** :

19 Non ; 13 Oui ; 3 Oui et Non ; 2 ne se prononcent pas ; 1 pas de réponse

- Concernant **la raison** de cette non-satisfaction : 24 réponses dont 21 concernent les **temps de bus** (distance entre les écoles, durée des journées)

- Sur **l'impact de ce temps de trajet** sur la fatigue des enfants : 34 Oui ; 2 Non ; 2 ne se prononcent pas

- Sur la **localisation du pôle scolaire** :

23 pour **Onjon uniquement** (dont 1 ne faisant pas partie du RPI pour l'instant)

15 pour **Onjon + Longsols**

7 pour **Onjon + Pougy**

2 sans avis (dont 1 ne faisant pas partie du RPI pour l'instant) ; 0 pour une autre proposition

- **Remarques** : plusieurs sentiments d'impatience sur la durée du projet ; beaucoup de commentaires sur le contenu des NAP et l'absence de matériel dédié ; le gain de temps est avancé plusieurs fois pour limiter la fatigue qui a des conséquences importantes sur l'attention et l'énerverment des enfants en classe ; des sanitaires supplémentaires doivent être ajoutés à la salle des fêtes

Monsieur Jacquinet précise qu'il réunira les communes concernées pendant l'été pour avancer sur ce sujet et prendre une position qui sera ou pas validée par le conseil communautaire de septembre prochain.

Rapport n° 5 Cantine école maternelle Piney : Etat d'avancement

Un diagnostic amiante vient d'être réalisé pour la construction de WC handicapé dans le bâtiment actuel. L'avis public à la concurrence devrait avoir lieu durant l'été. L'ouverture des plis et le choix des entreprises se ferait début septembre.

Rappel

CANTINE MATERNELLE DE PINEY					
29/06/15		HT	TTC	VERSEMENTS SUBV	RESTE A REVEVOIR
COUT TOTAL	COUT DE LA CONSTRUCTION	94 089,60 €	112 531,16 €		
RECETTES	SUBVENTIONS ATTENDUES				
	DETR	28 716,15 €			28 716,15 €
	CONSEIL GENERAL	16 650,00 €		4 995,00 €	11 655,00 €
	COUT CDC	48 723,45 €			
DEPENSES	REGLEMENT FACTURES		TTC	CUMUL REGLEMENT	RESTE A PAYER
	WILHELM		4 569,60 €		
	GEOMETRE EXPERT		622,08 €		
	GEOTEC		1 596,00 €	6 787,68 €	105 743,48 €

RAPPORT n°6 Ecole primaire de Charmont sous Barbuise : Extension à programmer

Le dernier conseil d'école fait ressortir une stabilité dans les effectifs (baisse légère en maternelle). Aussi, la durée de vie de la classe modulaire étant limitée dans le temps, au vu de ces deux éléments, il paraît opportun d'engager l'extension prévue de la classe primaire.

CLASSE ELEMENTAIRE CHARMONT SOUS BARBUISE

06/07/15						Date vers acompte
		HT	TTC	VERSEMENTS SUBV	RESTE A REVEVOIR	
COUT TOTAL	COUT DE LA CONSTRUCTION	152 526,00 €	182 421,10 €			
RECETTES	SUBVENTIONS ATTENDUES					
	DETR	75 000,00 €		0,00 €	75 000,00 €	
	CONSEIL GENERAL	36 000,00 €		0,00 €	36 000,00 €	
	COUT CDC	41 526,00 €				
DEPENSES	REGLEMENT FACTURES		TTC	CUMUL REGLEMENT	RESTE A PAYER	
	WILHELM		3 588,00 €			
	WILHELM		3 318,72 €			
				6 906,72 €	175 514,38 €	

Effectifs des enfants présents sur le groupe scolaire Jean SAINTON

2005/2006: 97 élémentaires	97
2006/2007: 106 élémentaires	106
2007/2008: 114 élémentaires	114
2008/2009: 118 + 72 maternelles	190
2009/2010: 119 + 65	184
2010/2011: 121 + 76	197
2011/2012: 118 + 77	195
2012/2013: 118 + 72	190
2013/2014: 121 + 67	188
2014/2015: 125 + 70	195
2015/2016 : 116 + 64	180

Communauté de communes :

Pour une commune comme Charmont qui s'était donné les moyens de s'équiper en écoles, centre de loisirs, le rattachement avec d'autres communes n'était pas forcément une bonne chose ! Nous sommes soumis aux augmentations d'impôts sans aucune contrepartie, encore 2% cette année : abandon du projet crèche, problème de financement au niveau du fonctionnement et en parallèle création d'un groupe scolaire de 4 classes seulement pour 2 millions d'euros.

Une réflexion est menée afin de savoir s'il n'y a pas la possibilité de se rapprocher du Grand Troyes. La fusion annoncée de Seine, Melda, Coteaux avec le Grand Troyes peut nous ouvrir de réelles possibilités dans cette voie. C'est le principal bassin d'emploi pour la majorité des habitants. Prochainement, le conseil municipal va travailler sur cet épineux dossier et vous serez peut être amené à prendre position sur la décision qui concerne l'avenir de notre commune.

Avec l'arrivée des jours les plus longs, si le beau temps est de la partie, je vous souhaite de passer un agréable été.

Maurice MARY

Extrait du mot du maire paru dans le bulletin municipal de Charmont sous Barbuise en juin 2015

Le Président fait part de la position de Monsieur Mary, Maire de Charmont, qui ne souhaite plus l'extension de l'école élémentaire et demande donc l'abandon du projet. Cette décision a été validée en conseil municipal. Au vu des termes employés par Monsieur Mary, le Président souligne qu'à aucun moment il n'a été question de « manipulation » quelconque, expression qui ne correspond absolument pas à l'esprit de la CDC.

Le conseil décide à l'unanimité de ses membres, d'abandonner le projet de la classe et demande au président de se procurer la délibération de la mairie de Charmont. Une demande de report des subventions accordées représentant **73 % du coût des travaux** sera demandée, si possible.

RAPPORT n°7**Contrat enfance jeunesse : compte rendu du comité de pilotage**

Il fait part du projet « ados » qui pourrait être intégré dans le contrat enfance jeunesse. Cela représenterait un coût résiduel de 15 000.00€ l'année considérant l'embauche à mi-temps d'un animateur BPJEPS et les aides de la CAF. Les animations auprès des ados se feraient les vendredis soir et samedis et pendant les vacances. Les jeunes se réuniraient à tour de rôle sur les communes de Brévonnes, Piney et Charmont La collaboration avec la MJC de Charmont est très positive.

Un minibus serait mis à disposition à Charmont.,

Le conseil a fait part de son attachement aux jeunes des villages et souhaite qu'ils soient tous invités à participer à ces activités. Le conseil est favorable à une année d'expérience.

Madame Perrot apportera des éléments sur un budget Ados.

Le prochain comité de pilotage aura lieu le 15 juillet en présence de monsieur Baroux de la CAF

POUR	CONTRE	ABSTENTION
30		

RAPPORT n°8**Comité technique et CHSCT : compte rendu et suites à donner**

1/Règlement intérieur : voir pièce jointe

Le conseil se prononcera lors de la réunion de septembre, le temps de prendre connaissance du contenu du règlement intérieur

POUR	CONTRE	ABSTENTION

2/Taux de promotion avancement de grade :

Rappel de la procédure d'avancement de grade : *Art 35 Loi 2007-209 du 19/02/2007*

« le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois ou corps régis par la présente loi, pouvant être promu à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emplois ou de ce corps est déterminé par application **d'un taux de promotion** à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. **Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique paritaire** »

En 2008, il a été soumis au CTP du Centre de gestion de l'Aube un taux de promotion de 100% des agents promouvables pour l'ensemble des grades et des cadres d'emplois concernés.

La CDC ayant maintenant son propre comité technique, le Président propose d'actualiser cette décision en ces termes :

« 100% des agents promouvables pour tous les grades de la collectivité, en fonction de la manière de servir et des besoins de la collectivité »

Avis favorable du comité technique

POUR	CONTRE	ABSTENTION
30		

3/Instauration du compte épargne temps : Le comité technique est favorable (7 voix pour et une abstention) à l'utilisation du compte épargne temps en congés uniquement et ne souhaite pas l'indemnisation forfaitaire ni la transformation en épargne retraite R.A.F.P. Le conseil valide ce point

POUR	CONTRE	ABSTENTION
30		

4/Dispositif d'accès à l'emploi titulaire : Dans le cadre de ce dispositif, et avec avis favorable du comité technique (7 voix pour et une abstention) un seul agent en catégorie B serait concerné. Etant donné l'avis favorable du conseil communautaire émis lors de diverses réunions, il convient de stagiairiser cet agent. Pour ce faire, la procédure est la suivante :

- Le conseil doit approuver ou non la décision du comité technique

- Il faut choisir le mode d'organisation de la commission de sélection : soit une convention avec le CDG, soit en interne. La convention avec le CDG a un coût de 75€ par dossier et permet d'établir toutes les démarches et documents nécessaires à cette titularisation, notamment composer le jury qui procédera à l'entretien de l'agent. Si nous décidons de ne pas passer par la convention du centre de gestion, notre jury devra être composé d'agents de même catégorie (B) et d'élus. La CDC n'a qu'un autre agent de catégorie B, qui lui n'est pas éligible à ce dispositif, ce qui me paraît délicat. Je vous propose donc de conventionner avec le centre de gestion pour mener à bien cette titularisation, pour un coût de 75.00€.

Le conseil est favorable au programme de titularisation et à la convention avec le CDG

POUR	CONTRE	ABSTENTION
30		

RAPPORT n°9**Convention Hygiène et sécurité, ACMO et conseiller en prévention**

La communauté de communes avait conventionné avec le CDG pour la mission suivante (jusqu'au 31 décembre 2014) :

- Conseiller en prévention des risques professionnels (nouvel intitulé à compter du 01/01/2015 : « Conseil et Assistance en Hygiène et Sécurité au Travail ») : cette convention est arrivée à échéance au 31/12/2014 ;
- ACOMO (nouvel intitulé à compter du 01/01/2015 : « Assistant de Prévention ») : cette convention est arrivée à échéance au 31/12/2014 ;
- ACFI : cette convention est arrivée à échéance au 31/12/2014

Du fait du dépassement des 50 salariés, nous nous devons d'avoir notre propre ACOMO qui serait agent de la CDC. Cette personne, désignée par le Président, recevra une lettre de cadrage qui définira ses missions, ses moyens et objectifs et le temps à y consacrer. Une formation de 5 jours est à faire auprès du CNFPT (2 jours au cours de la 1^{ère} année et des modules de 3 jours les années suivantes en formation continue).

Le conseil et assistance en hygiène et sécurité proposé par le CDG permettrait d'épauler notre ACOMO. Le coût est de 10% de la cotisation obligatoire n-1 soit pour 2015 : **606.01€**. La convention serait signée pour 4 ans soit jusqu'en décembre 2018.

ACFI : convention qui peut être prise (délibération) mais qui n'a de coût pour la collectivité qu'en cas de besoin (sur devis)

Je vous propose de ne pas prendre la convention conseil et assistance pour 2015 étant donné l'avancement dans l'année mais de la reporter sur 2016. Cela nous permettrait de former notre agent. Par contre, je vous propose de prendre la convention ACFI.

Le conseil est favorable à la convention conseil et assistance pour 2016 et à la convention ACFI dès 2015

POUR	CONTRE	ABSTENTION
30		

Rapport n°10	Ad'Ap : Etat d'avancement et création de la commission intercommunale d'accessibilité
---------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------

Etat d'avancement :

EGEE s'est rendu, à ce jour, dans plusieurs communes pour y réaliser leur diagnostic et restituer aux élus référents les résultats de leurs travaux. A l'issue de cette première étape, chaque commune doit reprendre le plan d'action et compléter le document cerfa ad hoc. Les actions pourront être réalisées dans les conditions suivantes :

- Dans les trois prochaines années par ordre de priorité
- Dans les six prochaines années en fonction des choix communaux
- Dans les neuf prochaines années en fonction des choix communaux
- **Ou jamais en demandant une dérogation argumentée.**

Rappel : cet agenda est à remettre à la préfecture avant le 27/09 prochain

Avancement ADAP CDC

Communes	MAIRE	Réalisé	Dossier fini à remettre	Encours	RDV	RDV prendre à
ASSENCIERES	PINET Jean-Louis	-			09/07/2015 14h00	
AVANT RAMERUPT	LES MAILIER Denis	-		X		
BOUY-LUXEMBOURG	DEBOUY Eric	-	X			
BREYONNES	FINELLO Lydie	X				
CHARMONT BARBUISE	S/ MARY Maurice	-	X			
DOSCHES	PERROT Evelyne	-	X			
GERAUDOT	BERNARD Roland	-	X			
LONGSOLS	WAGNON Jean-Luc	-	X			

LUYERES	CARRE Alain				13/07/2015 9H00	
MESNIL-SELLIERES	JACQUINET Olivier	X				
ONJON	CANOT Michel		X			
PINEY	DENORMANDIE Christian				06/07/2015	
POUGY	PONCELET Didier			X		
ROUILLY-SACEY	DYON Patrick		X			
VAL D'AUZON	JAILLIARD John				09/07/2015 9h00	

Mise en place de la commission accessibilité intercommunale :

Composition : Proposition

1 membre par commune afin de remonter l'état d'avancement des Ad'ap et si les besoins sont communs, imaginer un groupement de commande. Certaines associations sont susceptibles d'assister à la commission intercommunale :

APF (association des paralysés de France) directeur Monsieur Gilbert - délégation de l'Aube - 37 rue Pierre Semart-10300 SAINTE SAVINE

AVH (association Valentin Haüy) (personnes malvoyantes) - comité de l'Aube - 6 rue de Vlamincq 10 000 TROYES

APEI (association des parents d'enfants inadaptés) - 29 bis avenue des Martyrs de la Résistance- BP2057-10011 TROYES

Le Conseil Communautaire

Décide de désigner un membre de chaque commune à la commission d'accessibilité intercommunale

Décide de solliciter l'APEI comme association

POUR	CONTRE	ABSTENTION
30		

Le problème de la participation de la CDC aux travaux à effectuer sur les bâtiments scolaires et périscolaires sera rediscuté plus tard. Le président rappelle que chaque commune doit faire visiter tous les bâtiments qui accueillent du public, y compris les écoles.

Rapport n°11

Charte d'entretien des espaces publics : présentation et suites à donner

Aujourd'hui, quatre communes de notre territoire (Avant lès Ramerupt, Longsols, Bouy-Luxembourg et Onjon) doivent arrêter le désherbage de leur espace public par des produits phyto sanitaires en vue d'améliorer la qualité de leur eau potable. Ces engagements leur permettent également d'être subventionnés dans le cadre de travaux sur leur station de pompage. Cette problématique nous concerne également à une échelle différente. L'obligation de réduction puis d'arrêt des traitements phyto sanitaires est prévue dans les années à venir. Aussi, il semble opportun, d'une part par « solidarité avec nos quatre collègues », d'autre part pour préserver la qualité de l'eau sur notre territoire, d'anticiper en s'engageant dans cette charte d'entretien des espaces publics.

La charte d'entretien des espaces publics, développée par la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Champagne Ardenne (FREDONCA), dans le but d'inciter les collectivités à réduire progressivement et durablement leurs consommations de produits phytosanitaires, aurait dû être présentée au prochain conseil communautaire par Madame Charlotte Rudeault, technicienne à la FREDONCA

Il s'agit d'un outil d'accompagnement vers la suppression des traitements chimiques afin de préserver la santé humaine et l'environnement, notamment en réduisant la quantité de produits phytosanitaires retrouvée dans les eaux superficielles et souterraines (particulièrement celle utilisée pour la production d'eau potable).

La communauté de communes « Forêts, Lacs, Terres en Champagne » désirent limiter son recours à des produits chimiques pour l'entretien de ses espaces publics, Monsieur le Président propose d'adhérer aux niveaux 1 et 2 de cette charte ce qui équivaut à traiter mieux et traiter moins. Dans le cadre de la charte, un plan de gestion des espaces verts doit être réalisé. Monsieur le Président propose de faire réaliser ce plan de gestion par la FREDONCA.

Monsieur le Président poursuit en précisant que le coût de mise en place de cette étude est estimé à 30 564.00€ HT, soit un coût de 36 676.80€ TTC. Le plan de financement présenté ci-dessous fait ressortir une aide de l'Agence de l'Eau de 50 %.

• Subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) 50 % du montant HT de l'étude	15 282,00 €
• Participation intercommunale sous forme d'autofinancement ou d'emprunt	15 282,00 €
Montant total de l'étude HT	30 564,00 €
TVA au taux de 20 % (à préfinancer)	6 112,80 €
Montant total de l'étude TTC	36 676,80 €

DEVIS

**Charte d'Entretien des Espaces Publics
Adhésion Niveaux 1 et 2 : "TRAITER MIEUX ET MOINS" (SIG)**

Détail de la prestation	Montant HT
Diagnostic des pratiques / Accompagnement personnalisé	
Diagnostic des pratiques phytosanitaires pour 14 communes	
Diagnostic des pratiques d'entretien des espaces publics pour 14 communes	
Fourniture du rapport d'audit des pratiques phytosanitaires	
Rédaction du plan d'entretien avec partie SIG	
Forfait	30 564,00 €
Options	
Mise à jour du CCTP	- €
Fourniture du guide des alternatives au désherbage chimique dans les communes	€
TOTAL HT en euros	30 564,00 €
Montant TVA (20%)	6 112,80 €
Montant total TTC	36 676,80 €

La signature de ce devis vaut acceptation sans aucune réserve de l'intégralité des conditions générales de vente, disponibles sur le site de la FREDON (www.fredon.com) ou sur simple

Le conseil suit l'avis du bureau et ne veut pas engager ces diagnostics pour plusieurs raisons :

- coût de la prestation trop élevé
- discordance durant l'année des propositions du président : besoin d'augmenter les impôts en début d'année car insuffisance de recettes pour faire face aux dépenses de l'année et présentation de nouvelles charges non prévues à engager.
- assurance de bénéficier de soutiens financiers pour l'acquisition de matériels adaptés (non validée par le président) sans passage par un diagnostic
- moins prioritaire que d'autres besoins

POUR	CONTRE	ABSTENTION
	30	

Rapport n°12 **Magazine d'un territoire : tarifs annonceurs 2016**

Compte rendu : Mme Perrot

Lors de la réunion de la commission communication du 19/05/2015, les délégués ont proposé de refaire le bon de commande en proposant aux annonceurs des formats cartes de visites. Il serait également préférable de faire signer aux annonceurs un BAT, en précisant qu'ils doivent le valider sous 8 jours sinon il sera considéré comme accepté.

Certaines personnes proposent de faire payer la publicité en 4ème de couverture plus chère qu'un autre emplacement.

Format carte de visite	45.00€ en noir et blanc	60.00€ en couleur
Format double carte de visite	85.00€ en noir et blanc	175.00€ en couleur
Demi-page couleur	450.00€	
Demi-page 4ème de couverture	?????	
Page entière couleur	600.00€	

POUR	CONTRE	ABSTENTION
30		

Magazine d'un territoire 2015	
POUR LA RÉALISATION DU MAGAZINE	3600 EXEMPLAIRES
Imprimerie Paton	5766
Madame TASSIN	1500
DÉPENSE TOTAL	7266
LES ANNONCEURS	
Facturation	5110
TOTAL ANNONCEURS	5110
TOTAL COÛT CDC	2156

Soit un coût par exemplaire de 0.60€

Rapport n°13	Mise en place d'une régie pour les versements en espèces des usagers du scolaire et périscolaire
---------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------

Depuis la fermeture de la trésorerie de Piney, certaines personnes règlent en espèces (pas de chéquier, petits montants...). Elles ne souhaitent pas aller jusqu'à Lusigny. Même si notre volonté est de favoriser le paiement par Internet(TIPI) ou par prélèvement, comment ne pas accepter les personnes qui passent au bureau pour régler ?

En conséquence, le Président propose de mettre en place une régie cantine et périscolaire qui permettra de favoriser l'encaissement des factures.

Il propose de nommer comme

Régisseur titulaire Françoise NICOLAS, Régisseur suppléante Aurélia ROUILLEAUX

Et demande de l'autoriser à signer les actes de constitution et de nomination.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
30		

Rapport n°14	Communes nouvelles : présentation et position après l'assemblée générale des maires de l'Aube du 12 juin 2015
---------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Pour les collègues qui ont participé à l'assemblée citée ci-dessus, Madame Georges a présenté le dispositif réglementaire de la loi « Pélissard » relatif à la création des communes nouvelles.

A l'issue de cette présentation, Monsieur Fournier, maire d'Aix en Othe a présenté son projet avec les communes de Palis et de Villemaur sur Vanne. A la suite de son exposé, plusieurs personnes se sont exprimées. Une information utile a été donnée « tout cela se fait à enveloppe de DGF constante ».

Il peut en être conclu, sans calcul, que la baisse de la DGF sera encore plus conséquente pour les communes et intercommunalités qui n'auront pas opté pour franchir le pas de cette nouvelle organisation territoriale.

En résumé,

les recettes liées aux dotations vont baisser plus vite que prévues

les dépenses risquent d'augmenter au vu des transferts de compétences que l'Etat a décidé (exemple : instruction des permis de construire, ...)

Deux solutions pour maintenir un niveau identique en termes de services, de personnel, ...

- puiser dans les réserves financières communales et/ou se séparer d'une partie de ses actifs

- augmenter la fiscalité locale

Comme rappelé lors de l'assemblée, une communauté de communes où les compétences sont nombreuses pourrait devenir une commune nouvelle....La marche semble un peu haute !!! Toutefois, une étape intermédiaire paraît accessible sans transformer littéralement notre paysage communal. Nous travaillons ensemble et avons des projets en commun avec comme « fil conducteur » la petite enfance, la jeunesse, l'école et son environnement.

Le Président propose d'échanger sur ce sujet en prenant comme socle de réflexion les regroupements actuels communaux liés à l'école.

Après échanges de vues et débats, le conseil communautaire décide de ne pas donner une suite favorable à cette proposition.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
	29	1

Rapport n°15	Personnel : Contrat aidé à la Crèche
---------------------	---------------------------------------------

Crèche : un agent est actuellement en contrat aidé sur la crèche de Piney. Cette personne a travaillé pendant deux ans en contrat aidé (en remplacement d'un agent parti définitivement) puis est partie en congé de maternité. Elle bénéficiait encore de 6 mois de CUI. Aujourd'hui, ce contrat arrive à son terme et la responsable de la structure souhaiterait la garder au vu de son diplôme d'auxiliaire de puériculture dont elle a besoin pour son taux d'encadrement. Il semble difficile de retrouver un CUI sur ce poste avec cette qualification minimale.

Aussi, il est proposé de reprendre cette personne en début d'année sur un contrat à durée déterminée.

Le coût résiduel pour la CDC sera pour une année : 12 780.00€

POUR	CONTRE	ABSTENTION
26	1	3

Rapport n°16

Décisions modificatives comptables

Investissements :

Opération 13 :

Achat de matériel informatique. Il a été budgété l'achat de tablettes pour le pointage des centres, des ordinateurs pour les écoles et un photocopieur. Aujourd'hui et suite à l'état des lieux fait par 10FG-info, le remplacement d'ordinateurs a été plus conséquent. Il propose donc de régulariser le compte en abondant l'opération 13 de 4000.00€.

Op 13	art 2183	Matériel informatique	+ 4 000.00€
Op 26	art 2184	Cantine maternelle de Piney	- 4 000.00€

Opération 21 :

Investissement matériel. Il avait été budgété les aires de jeux de Brevonnes et Onjon et une petite somme pour l'équipement des écoles et centres. Il convient de régulariser le compte en abondant l'opération 21 de 9000.00€

OP 21	art 2183	Matériel de bureau	+ 2 000.00€
OP 21	art 2184	Mobilier	+ 3 000.00€
OP21	art 2181	Installations générales	+ 4 000.00€
OP 26	art 2184	Cantine maternelle de Piney	- 9 000.00€

Un versement de subvention du conseil général (concernant la cantine de la maternelle de Piney) est passé en 2014 en fonctionnement plutôt qu'en investissement. Il convient de régulariser de la façon suivante :

DF	ART 673	+ 4 995.00
DF	023	- 4 995.00
RI	021	- 4 995.00
RI	Art 1323	+ 4 995.00

D'autre part le trésorier nous rappelle que nous devons amortir les subventions. Il propose que pour cette année nous procédions déjà à ces amortissements de subvention sur le pôle scolaire ; Il convient donc de régulariser l'enregistrement des subventions versées sur le pôle en 2014 de la façon suivante :

DI	OP25	ART 1383	Subventions département	+ 39 600.00€
DI	OP25	ART 1341	Subventions DETR	+ 146 937.15€
RI	OP25	ART 1313	Subventions Département transférables	+ 39 600.00€
RI	OP25	ART 1311	Subventions DETR	+ 146 937.15€

POUR	CONTRE	ABSTENTION
30		

Rapport n°17

Questions diverses

Chenil Intercommunal : Les agents terminent la construction cette semaine. Une cage pliante et le petit matériel nécessaire à l'accueil des animaux ont été achetés.

Nous avons fait une demande de lecteur de puce pour un montant 169.10€ TTC et d'un lasso de capture pour 194.75€ auprès d'un cabinet de vétérinaire.

Il ne reste plus qu'à écrire le règlement, les procédures et l'organisation du temps de travail

Don de mobilier de la part du centre départemental de l'enfance : Mme Carette a proposé du matériel qui a été livré au centre de Brevonnes (4 Tables hexagonales, 9 chaises coquilles et 13 chaises enfants dépareillées). Je vous propose comme les années précédentes de dédommager le foyer par l'achat de fournitures scolaires prises chez Leclerc ou autre proposition faites par Dominique.

Avis du bureau : Favorable

Motion de soutien à l'action de l'AMF concernant la baisse des dotations de l'Etat :

Proposition :

La communauté de communes « Forêts, Lacs, Terres en Champagne » rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- *elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;*
- *elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;*
- *enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.*

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, La communauté de communes « Forêts, Lacs, Terres en Champagne » estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la communauté de communes « Forêts, Lacs, Terres en Champagne » soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
30		

Schéma de mutualisation :

A faire avant la fin de l'année !!!

Fermeture du mercredi après-midi à Onjon : Le retour du sondage fait ressortir une faible demande du service périscolaire du mercredi après-midi à Onjon. Les enfants seront dirigés sur les sites de Rouilly Sacey. En fonction des besoins des parents ; La cantine de mercredi sera-t-elle maintenue ?

Le conseil laisse le choix au président pour maintenir la cantine ou non

POUR	CONTRE	ABSTENTION
30		

Commission d'appel d'offres : elle doit se réunir suite à l'appel d'offres des repas scolaires (date de clôture : 6/07 à 12h00)

Demande ESCPO : extrait de la demande de Monsieur Rapinat : Comme vous le savez, les U17 Pays d'orient, Lusigny, 3 vallée viennent de faire un parcours exceptionnel et ont fini champion de leur groupe et champion de l'Aube consolante et de ce fait passe en promotion d'honneur et en LIGUE.

Le budget de l'année passée était de 1400€ pour la saison.

Cette année le prévisionnel sera d'environ 2500€ simplement pour cette équipe de U17 (subvention de 3000€) va se déplacer en dehors du département et donc occasionner un **problème Logistique important**.

C'est pourquoi, je sollicite votre bienveillance afin de nous accompagner dans ce challenge important en nous laissant la possibilité de jouir de 2 minibus (logiquement le dimanche matin) pour les déplacements qui se feront à Chaumont, Langres, st Dizier, Montier en der...

A rediscuter lors du prochain conseil

Stockage de carburant/

Monsieur Malatras propose d'investir dans une citerne de 2000l à double paroi pour y stocker du fuel pour la tondeuse et le tracteur.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
30		

Prochaines dates à fixer

- Commission des bâtiments

État d'avancement du pole scolaire, Cantine école maternelle Piney, Point sur les projets éligibles à la DETR 2016

- Commission Enfance

CEJ, Préparation rentrée

- Commission Communication

Magazine d'un territoire 2016

- Commission Scolaire

Rentrée 2015/2016, Pole scolaire des 4 villages, RPI Bouy-Pougny

- Commission Finances

Point sur les dépenses 2015 et prévisionnel 2016

Bureau : 2ème quinzaine de septembre **22 septembre à 18h30 à la CDC**

Conseil Communautaire : **29 septembre à 20h00 à Géraudot**

Fin de réunion 22h50